



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation
et du Social**
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Région Sud Est
snpespaca@gmail.com



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Lettre ouverte à Mme la Directrice Inter Régionale Sud Est

Dans cette période de transition et de changement de DIR, nous assistons avec consternation à des comportements discriminatoires et violents à l'égard des professionnels en charge d'un mandat syndical.

Lors d'un séminaire territorial dans le Vaucluse, le dt a incriminé publiquement, notre secrétaire régional en tant que représentant syndical, le désignant seul responsable d'un tract de la section Alpes-Vaucluse le menaçant personnellement : en l'invectivant « *on s'occupera de votre situation dans les semaines à venir* ». Un dt soutenu et appuyé par le silence du directeur régional adjoint présent sur les lieux et qui dans la foulée a annoncé sa nomination en tant que nouveau directeur interrégional.

La violence de la charge fut totalement scandaleuse. Le flot de propos diffamants avait pour objectif de blesser, discréditer, d'incriminer et de mettre à l'index un professionnel. L'attitude haineuse, exprimée micro à la main et avec une manœuvre dilatoire pour étouffer la réplique de l'agent concerné, a été d'une violence inouïe et a littéralement sidéré et choqué les professionnels présents. Par la suite, certains personnels ont été pris à partie par le dt de manière agressive à l'extérieur.

Vous n'êtes pas sans ignorer que toute organisation syndicale, digne de son rôle n'a jamais été là pour flatter les directeurs territoriaux. Que la liberté d'expression syndicale est une liberté inscrite dans la Constitution. Que la contradiction peut être source d'ouverture, de débat et pas seulement de rupture. Que la libre expression syndicale est un droit fondamental dans une démocratie. Que sa négation et son corollaire, la censure, sont le reflet d'une société qui est bien mal en point..

Ce n'est pas uniquement la personne que le dt Alpes/Vaucluse, a insulté et menacé, c'est toute une organisation syndicale et les personnels représentés.

De quel droit un directeur territorial se permet-il de censurer la parole syndicale, d'utiliser des méthodes déplorables et de mettre à mal publiquement un personnel sous prétexte qu'il a un mandat syndical ? L'autoritarisme est la faillite de l'autorité.

Par ailleurs, il est essentiel de rappeler que le tract visé n'insultait ni les personnes, ni les fonctions comme l'affirmait le dt. Est-ce une forme d'incapacité à répondre par des arguments construits et développés qui a généré cette violence ? Nous sommes en droit de nous poser la question, d'autant plus, nous qui sommes issus du monde du travail éducatif et social.

Il a été toujours dans vos devoirs et vos attributions de directrice interrégionale de garantir l'exercice du droit syndical ainsi que le respect des personnes porteuses de leurs mandats. Nous ne doutons pas que, en cette fin d'exercice de votre fonction, vous ne dérogiez pas aux principes qui ont toujours été les vôtres. Nous comptons donc sur votre intervention pour qu'il soit rappelé à l'auteur de ces graves manquements, les règles et les devoirs de respect que lui confère sa fonction.

Et pour notre part, nous estimons plus que nécessaire, que des excuses publiques soient formulées, tant envers notre collègue que notre organisation. La qualité des interventions des professionnels de la PJJ sud-est, comme l'exercice des mandats syndicaux sur l'inter région n'en seront que plus efficaces et reconnus.

Le secrétariat national du SNPES-PJJ/FSU va saisir la DPJJ de ces comportements qui dépassent l'acceptable et nous sollicitons dès à présent une audience de votre part, qui nous n'en doutons pas, nous sera accordée dans les meilleurs délais.

Marseille, le 5 juillet 2018